

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

DÉCISION

N° 2023-086

Objet : Contrat concernant la réalisation du Diagnostic des Ressources Territoriales

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 4° du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n°2021.061 du 17 mai 2021,

Vu le code de la commande publique, et notamment son article R. 2122-8 ;

Considérant le besoin de la commune d'effectuer un diagnostic des ressources territoriales ;

Considérant la proposition de contrat transmise par l'entreprise ECOFINANCE, pour un montant forfaitaire de 9 000,00 € HT, soit 10 800,00€ TTC.

Considérant que toute présentation supplémentaire du diagnostic, demandée par la collectivité, sera facturée 1 800,00€ HT, frais de déplacement inclus, soit 2 160,00 € TTC.

D É C I D E

ARTICLE 1 : De conclure un contrat concernant la réalisation du diagnostic des ressources territoriales avec l'entreprise ECOFINANCE pour un montant de 9 000,00 € HT, soit 10 800,00 € TTC.

ARTICLE 2 : De signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du contrat à intervenir avec l'entreprise.

Les crédits sont inscrits au budget.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 05/10/2023,

Le Maire,
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le publié ou notifié le

